

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-neuf Janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE, Jean BOBO, Frédéric CARVALHAIS, Stéphane FOURCADE, Christophe GUIL, Philippe MATRION, Josette MONTSERRAT, Gaël MOOGIN, Maud PERINEAU, Ida POLIT, Philippe XANCHO.

Etaient absents excusés : Latifa BENAODIA-BRIKI – Stéphane JACQUET procuration à Maud PERINEAU.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne ALMERGE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de rajouter à l'ordre du jour de la réunion au point n°8 (tableau du personnel, location de salles, interventions des Pompiers et école).

Vote de l'ordre du jour : 14 voix Pour dont 1procuration.

L'ordre du jour est adopté.

M. le Maire procède à l'appel des élus.

Il nomme la secrétaire de séance : Madame Evelyne ALMERGE.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier P.V. du 17/12/2014, sur la forme et non sur le fond.

Aucune observation n'a été faite.

Vote du procès-verbal du 17 Décembre 2014 : 14 voix Pour dont 1 procuration.

2 – PRESENTATION D'UN LOGICIEL POUR DEMATERIALISATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que M. MICHEL de la Société DIGIT Bureautique est parmi nous ce soir afin de nous présenter un logiciel français de dématérialisation des documents administratifs et comptables, certaines collectivités comme Baixas, Sorède, Cabestany, St-Hippolyte et autres ainsi que le Sydeel66, ont adopté ce logiciel.

Fichier PDF, sauvegarde journalière, avec identifiant et mot de passe sécurisé sur le poste de la Mairie. Les élus qui voudront le consulter devront le faire sur le poste de travail de la Mairie, avec autorisation de l'ouverture du menu par la secrétaire.

M. le Maire remercie M. MICHEL et rappelle que pour la mise en place de la dématérialisation de 2015 des documents administratifs et comptables, afin de les indexer, de les classer, de les archiver puis de les transmettre par voir numérique à des tiers, il est nécessaire d'établir un contrat de maintenance avec DIGIT-BUREAUTIQUE, et de mettre en place le logiciel français hautement sécurisé EZGED au secrétariat de la Mairie.

Il propose la signature d'un contrat de maintenance du logiciel EZGED pour un coût de 65 € HT par mois pour 3 ans avec formation et matériel compris, dont la somme sera imputée au compte budgétaire 611 en dépenses de Fonctionnement sur le Budget 2015.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 14 voix Pour dont 1 procuration : NOURY-ALMERGE-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-LESIMPLE-MATRION-MOOGIN-MONTSERRAT-PERINEAU-POLIT-XANCHO. 1 procuration de JACQUET à PERINEAU.

APPROUVE la signature d'un contrat de maintenance avec DIGIT-BUREAUTIQUE Tecnosud à Perpignan 66 pour la mise en place au secrétariat de la Mairie du logiciel français hautement sécurisé EZGED de dématérialisation 2015 des documents administratifs et comptables, afin de les indexer, de les classer, de les archiver puis de les transmettre par voir numérique à des tiers. Coût 65 € HT par mois pour 3 ans avec formation et matériel compris.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de maintenance.

DIT que la dépense sera inscrite en section de fonctionnement dépense au compte 611 sur le budget 2015.

Délibérations n° 01 et 05/2015.

3 – DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il convient de fixer le nombre des membres qui siégeront dorénavant au Conseil d'Administration du CCAS et il convient de procéder à l'élection des élus.

DECIDE de fixer à **QUATRE** le nombre de membres élus devant siéger au CCAS de la Commune.

PROCEDE à l'élection, selon décision prise à l'unanimité, à main levée, en application de l'article L.2121-21 du CGCT, des **QUATRE** membres élus suivants : vote par 14 voix dont 1 procuration

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 1) Madame Josette MONTSERRAT, | 2) Monsieur Jean BOBO, |
| 3) Monsieur Philippe XANCHO, | 4) Monsieur Roland NOURY |

PRECISE que Madame Josette MONTSERRAT, Présidente du centre communal d'action sociale, nommera les **QUATRE** membres extérieurs au Conseil Municipal.

Membres extérieurs : M. Jean-Yves GALLO, M. Andrès ARCOS, Mme Samia ZITOUNI, Mme Nathalie ROIGT.

APPROUVE et **VOTE** pour les membres indiqués ci-dessus pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale, CCAS.

Délibération n°02/2015.

4 – DELIBERATION POUR ELAGAGE PLATANES A L'ENTREE NORD DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer afin d'effectuer des travaux d'élagage de 22 platanes à l'entrée Nord de la Commune. Plusieurs entreprises ont été contactées :

SARL Distri Bois Le Boulou : 8 800 € HT ;

AATTAC Perpignan : 7 480 € HT ;

EI FERNANDEZ Bages : 8 170 € HT (19 arbres) et 9 460 € HT (22 arbres) ;

SERPE Toulouges : 5 280 € HT

et les travaux seront effectués par l'entreprise la « mieux disante » SERPE 1, Rue Gustave Eiffel à Toulouges 66350.

Désignation des ouvrages : Élagage par couronnage de 22 platanes sur la RD2 dans le village sur route barrée y compris la mise en sécurité de la ligne BT ERDF, y compris évacuation vers site de la Commune (terrain à proximité de la station d'épuration) pour distribution à la population à titre gracieux. Coût du devis le mieux disant : 5 280,00 € HT soit 6 336,00 € TTC, cette dépense sera prise en charge par le SIVU des Aspres de Thuir.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le devis de l'entreprise SERPE à Toulouges et de le transmettre aussitôt au SIVU des Aspres.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 14 voix Pour dont 1 procuration NOURY-ALMERGE-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-LESIMPLE-MATRION-MOOGIN-MONTSERRAT-PERINEAU-POLIT-XANCHO- 1 procuration de JACQUET à PERINEAU.

ACCEPTE d'effectuer des travaux d'élagage de 22 platanes à l'entrée Nord de la Commune par la Société SERPE à Toulouges la mieux disante, ces travaux seront pris en charge financièrement par le SIVU des Aspres de Thuir d'un montant de 5 280 € HT soit 6 336,00 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer le devis et de le transmettre au syndicat des aspres SIVU des Aspres à Thuir.

Délibération n°03/2015.

5 – DELIBERATION POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA COMMANDE D'ELECTRICITE AU SYDEEL66 :

Monsieur le Maire donne la parole à M. XANCHO Philippe qui est chargé de ce dossier.

Monsieur Philippe XANCHO donne connaissance de l'historique du SYDEEL66, qui est un établissement public de coopération intercommunal sous la forme juridique d'un Syndicat Mixte Fermé, regroupant aujourd'hui 220 communes du département. Il a été créé en 1995, né de la volonté des Communes et de l'Association des Maires et des Adjointes des P.O. pour permettre une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution publique de l'électricité. Il est administré par un comité syndical composé de 46 membres élus à l'échelon cantonal (24 Cantons). Il compte également un bureau restreint composé de 10 membres (1 Président, 5 vices-Présidents et 4 membres).

Il est composé de 7 personnes (3 personnels administratifs, 3 personnels techniques et 1 Directeur).

Ces ressources financières sont les cotisations des communes membres, les redevances de concession R1 et R2 versées par ERDF (concessionnaire), les subventions ADEME, REGION et la contribution du concessionnaire au titre de l'art.8 du cahier des charges de concession destinée à la mise en esthétique des réseaux de distribution électrique.

Le SYDEEL66 assure les missions suivantes :

- assurer le contrôle de la concession ;

- assurer le contrôle des redevances R1 et R2 ;
- fixer avec le concessionnaire le montant de la contribution art.8 ;
- aider les collectivités adhérentes dans leurs relations avec le concessionnaire ;
- réaliser la mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité et lorsqu'ils sont coordonnés, l'éclairage public, et le réseau de communication électroniques ;
- Participer financièrement aux travaux d'éclairage public (réfection, extension, renouvellement, mise en valeur, économies d'énergies...).

M. Philippe XANCHO indique que pour les communes de moins de 2 000 Hab. une mise en concurrence sur le tarif jaune et vert, va être mise en place par le SYDEEL66 et chaque commune membre devra s'acquitter de 40 € par point de livraison pour la première année, et 20 € la seconde année mais ce n'est pas définitif.

La Commune de St-Jean possède au moins une dizaine de PDL soit 400 €.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal,

Vu la directive européenne N° 2003/54/CE du 26 Juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la Loi N° 2000-108 du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la Loi NOME (Nouvelle organisation du Marché de l'électricité) du 07 Décembre 2010 a programmé la fin des tarifs réglementés de vente « Jaune et Vert » au 31 Décembre 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

Vu les statuts du SYDEEL66,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEEL66 du 19 Septembre 2014, approuvant le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL66 comme coordonnateur de ce groupement.

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYDEEL66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet d'acte constitutif établi à cet effet.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 14 voix Pour dont 1 procuration NOURY-ALMERGE-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-LESIMPLE-MATRION-MONTSERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO. Procuration de JACQUET à PERINEAU.

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération n°04/2015.

6 – AIDE AUX INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX : SOLDE 2013 ET 2015 :

En 2013 un dossier de demande de subvention a été déposé pour la réalisation du préau et du bloc sanitaire à l'école : montant des travaux 31 474 € et la subvention attribuée est de 12 904 €.

A ce jour la Commune ne l'a pas encore perçue, la somme a été inscrite dans l'état des Restes à Réaliser 2014 pour reprise au BP 2015. Avis favorable du CM.

En 2014 un dossier de demande de subvention a été déposé pour la mise en place de la limitation de vitesse et la traversée du village : montant des travaux 18 688 € et la subvention attribuée est de 7 288 €.

Il a été payé la facture de la signalisation catalane 9 758,28 € HT et pour pouvoir obtenir la totalité de la subvention ; M. le Maire propose d'investir la somme de 8 950 € auprès de la signalisation catalane pour des ralentisseurs à poser ainsi que des panneaux de signalisation d'informations locales (kiné, école, Mairie, commerces.....). Avis favorable du CM.

M. Frédéric CARVALHAIS propose de faire une réunion avec la commission extra-municipale des travaux afin de prévoir le positionnement des ralentisseurs et les panneaux d'indication des services publics et des commerces.

Dossier AIT 2015 : pour une partie de réfection de la halle des sports : en attente.

Les élus ont pris la parole, M. Christophe GUIL, M. Frédéric CARVALHAIS, M. Philippe MATRION, M. Stéphane

FOURCADE, M. Jean BOBO, M. Philippe XANCHO et doivent y réfléchir lors des réunions de travail bien structurées (urbanisme et finances) afin de préparer au mieux la monture du dossier de subvention DETR, AIT et Cte cnes pour la réfection du gymnase.

Nous pourrions obtenir 50 500 € de la DETR, 212 000 € de la Cte de Cnes et 2 AIT de 40 000 €.

M. Christophe GUIL, délégué aux finances ajoute :

Cet investissement sera très coûteux et pourrait être programmé qu'à partir de 2017 ou plus tard mais pas pour cet exercice.

Nous devons être prévoyants, faire face aux emprunts existants et c'est aussi l'avis de l'ensemble des élus.

Nous clôturons l'AIT 2014 et nous suspendons le dossier 2015.

7 – INFORMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES :

M. le Maire indique que le personnel du SIVOM de Ponteilla a été placé : 2 salariés à la Communauté de Communes et 1 salarié à l'agglomération de Perpignan.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier de tonnage des textiles collectés en 2013 sur la Commune soit 2 700 tonnes et 2014 le tonnage a baissé soit 2 460 tonnes.

Il distribue également le projet du débat d'orientation budgétaire 2015 de la Communauté de Communes des Aspres avec le contexte général, la situation financière, les orientations budgétaires 2015, le budget annexe Eau et Assainissement et les budgets annexes ZAE.

Il indique que les fonds pour agrandir la STEP de la Commune proviendront de la Communauté de Communes des Aspres peut-être en 2016.

8 – DIVERS :

- Tableau du personnel : M. Kévin MAROUSEZ qui a été recruté en contrat CAE le 08/09/2014 pour la garderie, a déposé sa démission le 23/01/2015 dans le but d'accéder à un emploi au statut plus important.

Il a été remplacé par Mme Sylvie BELZUNCE à partir du 26 Janvier 2015 pour un contrat CUI d'un an.

- Lot Le Balmagne 2 : Réunion préparatoire le 23 Janvier 2015 à 9h30 pour les travaux de VRD DU Lot ; le Balmagne, à la demande du cabinet Maitenaz, compte-rendu fait par Mme Evelyne ALMERGE distribué à tous les élus. Prochaine réunion le mardi 3 février 2015 à 10h00 sur le chantier pour le commencement des travaux d'aménagement du Lot. Le Balmagne 2.

Prévoir des postes incendie sous-terrain, les pompiers de Bages ont été avertis.

M. MOOGIN Gaël demande si le bassin de rétention d'eau sera agrandi : réponse OUI il sera modifié en fonction de la surface des lots du Lotissement.

- Lot. Le Monterey : M. le Maire a sollicité M. MAQUEDA José, lotisseur du Lot. Le Monterey, et propriétaire du bassin de rétention d'eau, pour une réunion en Mairie le Mardi 27 Janvier 2015 à 17h30, afin de discuter des travaux de réfection du bassin qui vont être entrepris dans les prochains jours et à la charge de M. MAQUEDA.

Travaux : Enlever l'enrobé, arborer à l'intérieur, et modifier la sortie du bassin.

Prévoir d'enlever les arbres penchés sur l'allée des fleurs.

- SDIS des P.O. : Année 2014 : 42 interventions des pompiers sur la Commune (voir listing).

- Location des salles communales : M. Frédéric CARVALHAIS est intervenu concernant les locations de salles communales (mise en place d'un agenda électronique au secrétariat de Mairie) et un document de réservation avec un règlement intérieur et une fiche d'état des lieux sera à faire signer par le loueur et la Mairie.

Les associations de la Commune seront destinataires de ce mode d'emploi et devront également l'appliquer.

Le prix de la location sera révisé au moment du vote du budget 2015.

Finition de ces documents dans 15 jours.

- Services Techniques : Acquisition d'une machine de nettoyage haute pression Karcher : 379 Euros.

Prévoir d'équiper les bâtiments communaux de détecteurs de fumée et surtout d'en avertir notre assureur.

- SIGA du Tech : M. le Maire indique que notre demande a bien été prise en compte pour les travaux de recalibrage à l'entrée du correct de la Basse (méandres). Mme Anne LESIMPLE était intervenue à plusieurs réunions pour accomplir ces travaux suite aux intempéries du mois de Novembre.

- Trottoir Rue des Mourvèdres : Des propriétaires ont signalé que les racines d'arbres soulèvent le goudron des trottoirs de la rue des Mourvèdres, et par la même occasion abîment les compteurs Tél. et eau, puis les murs de clôture des propriétaires se fissurent.

M. le Maire propose que les employés entreprennent les travaux, le goudron sera fourni par la Sté Agregats sur la Route de Trouillas sur le compte du SIVU des Aspres.

- Communauté de Communes des Aspres : une action nationale a été proposée par la MAIF à la Communauté de Communes des Aspres pour une représentation Théâtrale « Bobo Doudou » pour les enfants des écoles pour 750 élèves, classe du cycle 2, but : accompagner l'enfant dans l'apprentissage.
Lorsque la Communauté de Communes des Aspres aura validé leur proposition, nous en informerons Mme la Directrice de l'école de St-Jean.

Séance levée à 23h45.

Les membres présents,

Le Maire,

[Handwritten signatures in blue ink]

Polaco

St-Jean

Alsih

